



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

Résolution

Garantir la qualité des systèmes éducatifs au travers du renouvellement des effectifs et de la collaboration avec les autres professionnel(le)s du secteur

**Adoptée par la Conférence du CSEE - la Conférence régionale de l'Internationale de
l'Education - réunie à Belgrade du 6 au 8 décembre 2016.**

Le rapport « La profession enseignante en Europe », publié par Eurydice en 2015 considère que le vieillissement des professionnel(le)s de l'enseignement représente un problème pour les gouvernements européens. A titre d'exemple, l'Espagne compte actuellement plus de 20 000 membres de la communauté enseignante âgé(e)s de plus de 60 ans – un chiffre qui pourrait passer à 70 000 si cette tendance se confirme au cours des cinq prochaines années. Raison pour laquelle il importe d'examiner et d'évaluer cette situation, afin de revoir les priorités fixées par les directives politiques pour l'éducation et y ajouter une mention portant sur les moyens de renforcer l'attrait de la profession enseignante.

Face à cette situation, la Conférence du CSEE déclare ce qui suit :

Il convient de considérer la formation du personnel enseignant et l'investissement de l'ensemble des professionnel(le)s du secteur comme étant l'un des facteurs essentiels pour renforcer le prestige de la profession enseignante.

Selon l'avis des expert(e)s, la profession enseignante est menacée. La diversité toujours plus importante des élèves, la recrudescence des comportements perturbateurs dans les classes, les problèmes d'intolérance parmi les élèves, l'absence de personnel de soutien pédagogique dans les établissements scolaires, de même que le statut social peu élevé du personnel de l'éducation et le transfert des responsabilités éducatives habituellement prises en charge par les familles, sont autant de facteurs qui, cumulés, rendent cette profession globalement peu attrayante et difficile aux yeux du public.

Par ailleurs, enseigner requiert une mise à niveau constante des connaissances, dans la mesure où le personnel enseignant doit faire face à un nombre sans cesse croissant de nouvelles problématiques et responsabilités : enseignement des langues, TIC, intolérance parmi les élèves, adaptation à la diversité, difficultés d'apprentissage, coordination avec les familles, etc. L'ensemble de ces facteurs, associés aux problèmes que posent l'augmentation du nombre d'élèves par classe et la diminution du personnel enseignant dans les établissements scolaires, contribuent à rendre les environnements pédagogiques



Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la promotion de l'enseignement de qualité

de plus en plus complexes et de moins en moins propices au déploiement d'un enseignement efficace. Comme le démontrent les enquêtes, cette situation a un impact sur la santé au travail, renforce le sentiment d'insatisfaction vis-à-vis de la profession, augmente le niveau de stress et le nombre de maladies professionnelles parmi les effectifs.

C'est pourquoi il importe que les enseignant(e)s puissent s'appuyer sur d'autres professionnel(le)s afin de bénéficier d'un soutien dans l'exercice de leurs fonctions. Les fonctions et services associés pris en charge par le personnel non enseignant responsable de soutenir les enseignant(e)s au sein des établissements scolaires sont notamment les suivants : services d'accueil et de prise en charge des enfants, enseignement adapté aux élèves ayant des besoins éducatifs spéciaux, services d'aide et d'assistance aux familles, examens médicaux pour les élèves, cantines scolaires, logements, bibliothèques, services de nettoyage, activités extra-scolaires, etc. Tous ces domaines de travail sont essentiels au bon fonctionnement des établissements scolaires et contribuent sans aucun doute à assurer l'efficacité de l'enseignement et à améliorer la qualité de l'éducation en général.

Par ailleurs, la fonction principale de cette catégorie professionnelle chargée de soutenir le travail des enseignant(e)s et les services connexes consiste à permettre à l'ensemble des élèves, et plus particulièrement aux élèves défavorisé(e)s, d'accéder plus facilement aux établissements scolaires. Il est démontré que les services auxiliaires sont à l'origine de nouvelles formes de discrimination entre les secteurs privé et public. Toute proposition visant à améliorer la qualité de l'enseignement au sein des établissements scolaires doit tenir compte de ces paramètres, en veillant à ce que tous les élèves, sans exception, puissent bénéficier de manière universelle de ces services auxiliaires.

Il est également souligné que la perte de motivation au sein du personnel enseignant et des établissements scolaires s'accroît en raison d'un manque d'effectifs et de ressources, et suite aux coupes réalisées dans les budgets de l'éducation au cours de ces dernières années dans les pays européens.

La Conférence du CSEE appelle le Comité du CSEE à :

1. Promouvoir l'amélioration de l'emploi, l'attribution de contrats professionnels pour l'ensemble des membres du personnel de soutien à l'éducation, la reconnaissance de leur travail en tant que facteur contribuant à améliorer la qualité des systèmes éducatifs, face à la menace que représente actuellement la privatisation.
2. Plaider en faveur d'une modification des fonctions assignées au personnel enseignant plus âgé. Les circonstances exceptionnelles dans lesquelles travaillent actuellement les effectifs requièrent une bonne santé physique et mentale. Il conviendrait, à partir d'un certain âge, de réduire les heures d'enseignement du personnel, afin de lui permettre d'exercer d'autres fonctions au sein des établissements scolaires ;



*Autonomiser les syndicats de l'enseignement : la clé pour la
promotion de l'enseignement de qualité*

3. Proposer l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies coordonnées entre les syndicats de l'enseignement dans le cadre européen international, préparer des propositions visant à ralentir la privatisation de l'éducation et des services associés dans le réseau d'établissements scolaires du secteur public.
4. Soutenir le maintien de la retraite volontaire anticipée du personnel enseignant, prévue par les gouvernements, afin d'encourager le recrutement d'effectifs plus jeunes et mieux adaptés aux nouveaux défis, et améliorer l'emploi dans le secteur.
5. Promouvoir le rétablissement des budgets de l'éducation, dans la mesure où cela aurait un impact positif sur la qualité de l'éducation, le recrutement d'autres professionnel(le)s de l'éducation et, bien entendu, sur la motivation du personnel enseignant.